Section des
Pyrénées Orientales

CTL du 27/04/2017

DECLARATION LIMINAIRE

Madame la Présidente,

L'adoption en force de ce nouveau règlement intérieur en cours de mandature témoigne de l'état du dialogue social à la DGFIP.
Que dire de la démocratie sociale dans notre Pays ?
Elle devrait être un état d'esprit.
Elle est devenue au mieux une vue de l'esprit.
La suppression des élections prudhommales pour le secteur privé avait été un coup très brutal, et la remise en cause du paritarisme dans notre Pays est très inquiétante.
Aurons nous toujours des CTL et des CAPL à la DDFIP 66 ?
Ce n'est pas gagné.
Aurons nous toujours des élections professionnelles ?
Ce n'est pas gagné non plus.
Le combat syndical va donc devoir s'intensifier et se durcir
Pour en venir au second point de l'ordre du jour de ce CT soulignons que l'accueil personnalisé sur RDV est une étape de plus vers le désengagement de l'Etat et la disparition du Service Public de Proximité
A cet égard qu'en est il du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public sous l'autorité du Préfet ?
FO défend un service public de proximité avec des agents et REFUSE un service public dématérialisé et sans agents.
De même FO revendique un service public de proximité avec des implantations organisées sur une base départementale
L'apparition à la DGFIP de caisse sans numéraire et la problématique de la dématérialisation dénoncée par le défenseur des droits renforcent notre conviction